

Théâtre du Jura

Cahier des charges

Une liste des documents de référence pour la mise en œuvre du cahier des charges est consultable sur www.theatre-du-jura.ch

Fonction

Directeur-trice du **Théâtre du Jura**

Mission

Donner au **Théâtre du Jura** son identité artistique en cohérence avec les missions décrites par le Conseil de Fondation ;

Faire vivre le théâtre au cœur de la population jurassienne et concevoir des activités visant à le faire rayonner au-delà de la région (publics de Suisse alémanique proche, de Suisse romande et d'ailleurs) ;

Veiller à son ancrage et sa complémentarité avec les autres institutions culturelles régionales ;

En assurer la direction générale sur mandat du Conseil de Fondation, en collaboration avec l'ensemble du personnel.

Mandat artistique

Concevoir, organiser et mettre en œuvre les activités du **Théâtre du Jura** dans les domaines de la création, diffusion, accueil, médiation, formation et résidence ;

Donner sens et cohérence à ces domaines par une programmation originale, surprenante et ambitieuse ;

Mobiliser les artistes professionnels et amateurs du Jura et du Jura bernois en leur offrant de nouvelles perspectives dans leurs différentes formes d'expression ;

Produire et coproduire des créations et en assurer une large diffusion ;

Etablir un programme d'accueil de spectacles diversifié et en phase avec le public jurassien ;

Développer les synergies régionales ;

Renforcer la médiation, l'un des axes prioritaires du **Théâtre du Jura** ;

Concevoir des offres de formation en adéquation avec la pratique artistique régionale, amateur et professionnelle ;

Définir une politique d'accueil en résidence.

Administration, finances, communication et technique

Définir les lignes directrices de la communication et des relations publiques ;

En concertation avec le Conseil de Fondation représenter l'institution auprès des médias ;

Participer à la conception et la mise en œuvre des événements de relations publiques ;

Respecter le cadre budgétaire fixé par le Conseil de Fondation ;

Proposer les lignes de politique tarifaire, de billetterie, d'accueil des publics et de location des divers espaces et locaux ;

Soutenir le Conseil de Fondation dans la recherche de fonds et mettre en œuvre les contreparties négociées.

TDJ, 31.05.2019